

SIAE du BAS-LANUEDOC

RAPPORT D'ACTIVITE DU SIAE DES COMMUNES DU BAS LANGUEDOC



Service de l'Adduction d'eau potable



EXERCICE

2014

SIAE des communes
du Bas Languedoc
2, Chemin de l'Infirmierie – BP15
34 340 MARSEILLAN

Document établi
Septembre 2015
selon l'article L.5211-39
du CGCT

1. CONTEXTE

Le présent rapport, au vu des dispositions relatives au fonctionnement des EPCI, notamment en ce qui concerne la démocratisation et la transparence (Art. L5211-39 du CGCT), a pour objet de retracer l'activité du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau des Communes du BAS-LANGUEDOC pour l'année **2014**.

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau des Communes du BAS-LANGUEDOC regroupe deux catégories de communes :

• La première catégorie, dénommée les **RURAUX**, est constituée des collectivités où sont assurées la production, l'adduction et la distribution d'eau potable soit :

- BOUZIGUES
- GIGEAN
- LOUPIAN
- MARSEILLAN
- MIREVAL
- MONTAGNAC
- MONTBAZIN
- PINET
- POUSSAN
- VIC-LA-GARDIOLE
- VILLEVEYRAC
- La Communauté d'Agglomération de Montpellier pour les communes
 - COURNONSEC
 - CURNONTERRAL
 - FABREGUES
 - LAVERUNE
 - MURVIEL-LES-MONTPPELLIER
 - PIGNAN
 - SAINT-GEORGES-D'ORQUES
 - SAINT-JEAN-DE-VEDAS
 - SAUSSAN

• La deuxième catégorie, dénommée les **URBAINS**, est constituée des collectivités où ne sont assurées que la production et l'adduction d'eau potable soit :

- AGDE
- SETE
- MEZE
- Syndicat FRONTIGNAN /BALARUC-LES-BAINS/ BALARUC-LE-VIEUX

2. INDICATEURS FINANCIERS

2.1. Indicateurs financiers généraux

2.1.1. Recettes d'exploitation

En 2014, la recette d'exploitation du Syndicat résultant du prix du service d'alimentation en eau potable est de **3 614 718 €**.

Pour la partie exploitante, cette recette s'élève à **8 515 812 €**.

2.1.2. Etat de la dette

L'état de la dette au 1^{er} janvier 2014 fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours	27 030 919,71 €
Annuité	2 410 848,80 €

2.2. Prix de l'eau

2.2.1. Le prix de l'eau Ruraux

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	2013	2014 (mars Av9)
Part de l'exploitant	Abonnement ordinaire	35,07	37,58
Part Fixe [€ HT]	N° 1 (0 à 150 m3)	0,6018	0,6369
Tranches [€ HT/m3]	N° 2 (+ 150 m3)	0,7029	0,8393
Part de la collectivité	Abonnement ordinaire	27,3	27,30
Part Fixe [€ HT]	N° 1 (0 à 150 m3)	0,2293	0,2293
Tranches [€ HT/m3]	N° 2 (+ 150 m3)	0,5678	0,5678
Tiers [€/m3]	Agence de l'eau prélèvement	0,04	0,04
	Contre Valeur pollution	0,28	0,28
TVA [%]		5,5	5,5

Composantes de la facture d'un usager de 120 m3

	2013	2014 (mars Av9)
Exploitant	105,41	114,01
Collectivité	54,81	54,81
Sous Total Hors Taxes, Agence de l'eau et CVP	160,22	168,82
Agence de l'eau prélèvement	4,80	4,80
Redevance pollution	33,60	33,60
Sous Total HT	198,62	207,22
TVA	10,92	11,40
Total [€ TTC]	209,54	218,62

Prix du m3 pour un usager consommant 120 m3/an

en TTC :	1,82 €
en HT (collectivité+ fermier) :	1,41 €

2.2.2. Le prix de l'eau Ventes URBAINS

Evolution du tarif de l'eau et Composantes de la facture

	Désignation	2013	2014
Exploitant	m3	0,2472	0,2505
Collectivité	m3	0,0586	0,0586
Agence de l'eau	m3	0,04	0,04
Total HT m3	m3	0,3458	0,3491
TVA	m3	0,0190	0,0192
Prix de l'eau TTC	m3	0,3648	0,3683

3. INDICATEURS TECHNIQUES

3.1. Ressources propres

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2013 [m³]	Prélèvement 2014 [m³]
Puits FLORENSAC	4 800	17 446 225	20 048 587
La Lauzette Saint Jean de Védas	450	98 227	54 315
Forage de Mireval KARLAND	30	-	-
Forage du Boulidou	180	122 109	89 068
Forage de l'Olivet	300	192 218	-
Forage de Pinet	50	111 896	117 055
Forage de Montagnac - plaine	100	269 405	300 109
Forage de Montagnac - Belluguettes	20	12 746	12 650
Total des prélèvements [m³]		18 252 826	20 621 784

3.2. Production, Distribution

Volumes [m³]	2013	2014
Volume produit	18 252 826	20 621 784
Volume importé	-	-
Volume Fabregues	1 348 804	1 624 951
Volume mis en distribution	19 601 630	22 246 735
Vente en gros (urbains)	10 241 411	11 776 152
Volume vendu aux abonnés (ruraux)	5 124 936	5 246 998
Volume total vendu	15 366 347	17 023 150
Volumes non facturés	4 235 283	5 223 585

La consommation moyenne en m3 par abonnement et par an est de

127

3.3. Abonnés

Abonnements	2013	2014
Nombre d'abonnements domestiques	39 985	40 572
Nombre d'abonnements non domestiques	672	682
Nombre total d'abonnements	40 657	41 254

3.3.1. Répartition des abonnés par commune

	2013	2014
BOUZIGUES	1 057	1 064
COURNONSEC	1 213	1 226
COURNONTERRAL	2 428	2 445
FABREGUES	2 631	2 725
GIGEAN	2 383	2 463
LAVERUNE	1 190	1 208
LOUPIAN	1 166	1 181
MARSEILLAN	8 700	8 799
MIREVAL	1 327	1 343
MONTBAZIN	1 124	1 146
MONTAGNAC	1 977	2 044
MURVIEL-LES-MONTPPELLIER	731	743
PIGNAN	2 622	2 584
PINET	726	766
POUSSAN	2 141	2 209
SAINT-GEORGES-D'ORQUES	2 139	2 143
SAINT-JEAN-DE-VEDAS	4 027	4 028
SAUSSAN	621	632
VIC-LA-GARDIOLE	880	887
VILLEVEYRAC	1 574	1 618
Total des abonnés	40 657	41 254

3.4. Performance du réseau

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

Rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)

	2013	2014
Rendement du réseau de distribution [%]	83,09%	80,46%

Indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2013	2014
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	13,92	18,18

Indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / longueur du réseau hors branchements

	2013	2014
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	11,82	15,42

Performance du réseau par commune

Commune	Rendement réseau	ilp m ³ /km/j
Bouzigues	80,56%	5,94
Cournonsec	66,25%	10,12
Cournonterral	62,97%	27,97
Fabrègues	72,84%	10,65
Gigean	62,30%	16,55
Laverune	96,49%	0,91
Loupian	62,30%	8,76
Marseillan	75,62%	9,49
Mireval	76,94%	5,29
Montagnac	70,76%	8,25
Monbazin	67,22%	13,22
Murviel	49,37%	17,47
Pignan	61,30%	16,16
Pinet	64,74%	8,80
Poussan	82,70%	5,8
Saussan	77,79%	5,94
St Georges d'Orques	52,51%	20,57
St J de Vedas	91,83%	2,68
vic la gardiole	87,69%	3,52
Villeveyrac	63,94%	9,92

4. LES TRAVAUX

4.1. Marché à bons de commande travaux

Dans le cadre du Marché à Bons de commande le Syndicat est intervenu sur les communes de Cournonsec, Cournonterral, Lavérune, Loupian, Marseillan, Mireval, Montbazin, Pignan, Pinet et Vic la Gardiole.

Le Montant des travaux engagé s'élève à 2 M€ HT

Le groupement d'entreprises titulaire du marché est : EHTP-SOLATRAG-ASTRUC-SOLIVES

4.2. La Maîtrise d'œuvre

Le Syndicat a relancé une consultation pour un marché accord-cadre de maîtrise d'œuvre, d'une durée de 1 an renouvelable 3 fois.

Le bureau d'étude titulaire du marché est le Cabinet MERLIN

4.3. Projet des siphons de SETE

Dans le cadre du renouvellement des siphons de SETE, le syndicat étudie la possibilité de :

- re-chemisage sur une partie de la conduite existante entre le quartier de la plagette à Sète et les terrains de la société LAFARGE à Frontignan
- la réalisation d'un forage dirigé sous les quartiers de la Plagette et la pointe courte à Sète.

4.4. Renforcement de l'Adduction de COURNONSEC

Suite aux réunions de travail avec notre société fermière (SUEZ), le Syndicat a lancé une étude sur le renforcement de l'adduction de COURNONSEC.

Des achats et servitudes de passage sont négociés avec les propriétaires.

Un permis de construire déposé en mairie pour la station de reprise a été accepté.

En raison des difficultés rencontrées pour l'achat des parcelles, les travaux sont programmés pour 2^{ème} semestre 2016

4.5. Schéma directeur

Suite à la nouvelle législation sur les économies d'eau et le rendement des réseaux d'eau potable, le Syndicat a lancé un marché pour la réalisation de schémas directeurs AEP sur les commune de :

Fabrègues.

Le bureau d'études attributaire du marché est : ENTECH

Le montant prévisionnel de l'étude est de : 32 600 € HT

Le schéma doit être approuvé par le Syndicat en 2015

Gigean

Le bureau d'études attributaire du marché est : MERLIN - ENTECH

Le montant prévisionnel de l'étude est de : 26 161 € HT

Le schéma doit être approuvé par le Syndicat en 2015

Montbazin

Le bureau d'études attributaire du marché est : MERLIN - ENTECH

Le montant prévisionnel de l'étude est de : 24 471 € HT

Le schéma doit être approuvé par le Syndicat en 2015

Poussan

Le bureau d'études attributaire du marché est : MERLIN - ENTECH

Le montant prévisionnel de l'étude est de : 26 161 € HT

Le schéma doit être approuvé par le Syndicat en 2015

Montagnac

Le bureau d'études attributaire du marché est : MERLIN

Le montant prévisionnel de l'étude est de : 26 161 € HT

Le schéma doit être approuvé par le Syndicat en 2016

Pinet

Le bureau d'études attributaire du marché est : MERLIN

Le montant prévisionnel de l'étude est de : 24 471,00 € HT

Le schéma doit être approuvé par le Syndicat en 2016

Le Syndicat travaille sur les dossiers de demandes de subvention pour les schémas des communes suivantes :

Bouzigues, Loupian, Villeveyrac, Marseillan, Vic la Gardiole et Mireval.

4.6. Mise en place d'un SIG

Le Syndicat a décidé de mettre en place un Système d'Information Géographique couplé à une gestion Patrimoniale de ses réseaux.

Le cabinet merlin assiste le Syndicat dans cette démarche.

La phase 3 du dossier est lancée. Elle consiste, dans un premier temps, à mettre en place une méthodologie d'établissement d'un programme pluriannuel de renouvellement des conduites de distribution, puis dans un deuxième temps à établir le prochain programme triennal.

4.7. Diagnostic Réservoirs

Le Syndicat dans le cadre de la gestion de son patrimoine, a lancé une campagne d'osculation des bétons armés des réservoirs du Syndicat.

La restitution du diagnostic finale met en évidence la nécessité d'intervention sur les réservoirs de Villeveyrac, Loupian, Murviel les Montpellier, Agde, Balaruc, Fabregues, Gigean, Pignan, Saint Georges d'orques et poussan

4.8. Doublement ASF dévoiement des réseau

Dans le cadre du projet du doublement des ASF sur le secteur de Saint Jean de Védas, le réseau de distribution d'eau du Syndicat doit être dévoyé, sur les secteurs de la Lauze et de la barrière de péage à Saint Jean de Vedas.

Ces travaux sont financés et exécutés par les ASF sous le contrôle du Syndicat.

Le réseau sera réceptionné par SUEZ en 2015.

4.9. Raccordement de MONTAGNAC

Dans le cadre de la sécurisation de l'adduction de la commune de Montagnac, le Syndicat, dans un premier temps, a lancé les travaux de la sécurisation de l'alimentation de la base de BESSILES depuis le réseau de Villeveyrac au lieu dit JOLIMONT.

Les entreprises titulaires des marchés sont :

- Lot N1 Canalisation : SADE montant prévisionnel de 488 857,50 €Ht
- Lot N°2 Genie Civil : TOUJA montant prévisionnel de 220 000,00 €Ht
- Lot N°3 Equipement : SPIE montant prévisionnel de 129 825,00 €Ht

La fin des travaux est prévue pour le 2ème semestre 2015.

4.10. Les ressources

Le Bouldou

La procédure de DUP est terminée. Les périmètres de protection et le dossier réglementaire pour l'autorisation de mettre en distribution l'eau provenant du forage sont validés par arrêté préfectoral en date du 18 décembre 2012.

Le Syndicat a lancé les travaux pour la mise en conformité des forages des particuliers et du périmètre immédiat du Forage

L'entreprise Solive est retenue pour un montant de travaux de 208 000 € Ht

La fin des travaux est prévue pour 2015

Les Pesquiers

Une étude préliminaire sur le raccordement des forages des Pesquiers à la station de pompage de Florensac est en cours de réalisation.

Le dossier pour la procédure de DUP, mené par le bureau d'étude EURYECE, pour un montant de 48 507,50 € HT, est en cours de réalisation.

Des études complémentaires pour valider les volumes de prélèvements supplémentaires sont en cours de réalisations.

Le Syndicat est en attente des résultats de l'étude des débits minimums d'étiage, menée dans le cadre de la procédure du SAGE.

Le dossier de DUP devrait être déposé en 2015

Les mines de Villeveyrac

Les études pour le montage du dossier de DUP sont en cours.

Le Syndicat étudie la possibilité d'un échange de ressource avec la Mairie.

Achat de terrains pour la protection de la ressource

Dans le cadre de la protection de la ressource et de la réalisation de ses travaux, le Syndicat se porte acquéreur de terres situées sur les communes de FLORENSAC, PIGNAN, VILLEVEYRAC et FABREGUES.

4.11. Avenant au contrat de DSP

Le Syndicat a passé, en date du 6 mars 2014, un avenant (avenant N°9) au contrat de DSP.

Cet avenant a pour objet :

1. de faire le bilan de la réalisation et du financement de l'unité de traitement des eaux brutes en provenance du Bas Rhône (usine Georges Debaille de Fabrègues) ;
2. de faire le bilan de la réalisation et du financement des branchements plomb confiés au Délégué ;
3. de prendre en compte sur le plan financier et opérationnel l'intégration de la commune de Montagnac dans le périmètre affermé conformément à l'avenant n° 8 ;
4. de prendre en compte l'évolution des ouvrages sur le périmètre du service ;
5. d'intégrer les dernières évolutions réglementaires en termes de réseau. A la faveur de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle II », l'État a engagé une profonde réforme de la réglementation visant à prévenir les dommages causés aux réseaux lors des travaux. Elle a procédé à la modification du code de l'environnement dans ses articles L. 554-1 à 5 et

R.554-1 et suivants (décret 201-1241 du 5 octobre 2011). Cette réforme (Construire Sans Détruire) entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2012, prévoit l'instauration du guichet unique et impacte substantiellement les obligations réciproques des exploitants de réseaux, des collectivités, des maîtres d'ouvrages et des exécutants de travaux. La Collectivité demande au Délégué d'engager les modifications nécessaires à son organisation pour répondre aux obligations prévues par cette réforme ;

6. d'acter la remise à niveau des exhaures sur le site de Florensac ;
7. de moderniser la qualité de service autour de trois axes principaux :
 - l'amélioration du service proposé aux usagers : télé relevé des compteurs avec alerte en cas de fuite, traitement des surconsommations ;
 - l'harmonisation de la relation contractuelle avec la Collectivité : organisation des échanges avec la Collectivité, transfert de la propriété du parc compteurs à la Collectivité, mise à jour du plan de secours, méthode d'évaluation des eaux de service ;
 - la progression de la performance et de la gestion patrimoniale du service visant l'amélioration du rendement de réseau, le renouvellement des branchements, la mise en place du télé-relevé ;
8. de confirmer et d'affirmer l'engagement du Syndicat du Bas-Languedoc pour la Santé de l'Eau : SUEZ a lancé depuis fin 2009 une démarche au long cours, Idées neuves sur l'Eau, un vaste débat avec l'ensemble des acteurs de l'eau, destiné à faire émerger un nouveau modèle pour ce bien commun qu'est l'eau.

La plateforme collaboratrice « Idées Neuves sur l'Eau » et les différents forums d'experts ont ouvert une large réflexion sur le futur de l'eau en France : état des ressources en eau, information des usagers, volet social de l'eau, vie de la cité, santé de l'environnement aujourd'hui et santé humaine pour demain.

Forte de deux ans d'échanges et d'intelligence collective avec tous ceux que l'eau intéresse, SUEZ s'est fait l'écho de propositions nouvelles en matière de gouvernance, de modèle économique ou encore d'innovation pour répondre aux défis de l'eau. C'est l'objet du Contrat pour la Santé de l'Eau.

Le contrat par délégation du service public de distribution d'eau potable acté entre la Collectivité et le Délégué s'inscrit dans les trois piliers du contrat pour la Santé de l'Eau, à savoir :

- une meilleure gouvernance pour mieux protéger l'eau,
- une meilleure efficacité pour la santé de l'eau à travers l'innovation,
- la promotion d'une économie vertueuse et concertée de l'eau.

Le prix de l'eau

Il est composé de deux parties :

- un abonnement semestriel payable d'avance en début de période de facturation,
- une partie proportionnelle au volume d'eau consommée.

a/ L'abonnement semestriel de base Ro

Pour chaque abonné individuel :

Un abonnement semestriel de base Ro , égal à :

	Tarif en €HT par semestre à partir du 21 février 2014
Ro	18,79

Pour les immeubles collectifs :

Pour les abonnements relatifs à des immeubles comportant plusieurs logements alimentés par un seul compteur, l'abonnement de base est égal à $Ro \times n$, n étant le nombre de logements alimentés à partir du même compteur.

b/ La partie proportionnelle

b.1/ Pour les usagers alimentés par un branchement particulier, les tarifs de la partie proportionnelle hors taxes et redevances comprennent deux tranches de consommation :

Tranches de consommation annuelle	Tarif proportionnel	Tarif en € H.T. par m ³ à partir du 21 février 2014
Inférieure ou égale à 150 m ³	RT1o	0,6369
Supérieure à 150 m ³	RT2o	0,8393

b.2/ Pour les collectivités adhérentes au Syndicat n'ayant pas transféré leur compétence pour la distribution d'eau potable :

Tarif proportionnel	Tarif en € H.T. par m ³ à partir du 21 février 2014
RGo	0,2820